



INITIATION DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR L'ASSOCIATION BOB LUGE CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HIVER 2022 / 2023

Piste Olympique de la Plagne

L'Association BOB LUGE est une association Loi 1901.

Son siège social est situé : Piste Olympique de Bobsleigh - 2180 Rue de la Piste de Bob - La Roche – 73210 La Plagne Tarentaise

Téléphone : 04.79.08.82.23 - Email : administratif@bobsleigh.net

L'association BOB LUGE est dûment habilitée par arrêté municipal N°28-22 du 07 janvier 2008 de la Mairie de La Plagne Tarentaise à organiser des descentes en Bob-Raft, Bob Racing et Speed Luge et à les commercialiser auprès du public. L'association BOB LUGE est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie ALLIANZ sous le n°45877062 par l'intermédiaire du Cabinet Morel & Bognier, courtier en assurances.

Les présentes conditions concernent la vente des titres d'accès pour l'utilisation de la Piste Olympique de Bobsleigh.

Elles s'appliquent pour les Titres d'Accès vendus pour la saison en cours.

La piste olympique de Bobsleigh est ouverte au public du Samedi 10 Décembre 2022 au Dimanche 02 Avril 2023. Elle est fermée tous les lundis pour cause de maintenance technique.

Ouverture au public à partir de 16h.

Le standard téléphonique de la piste est ouvert 7j/7 à compter de décembre.

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

L'acquisition d'un Titre d'Accès implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur pour les sociétés ayant leur siège social en France.

ARTICLE 2 : LE TITRE D'ACCÈS

Le Titre donne accès selon la prestation achetée à la piste de Bob et ce uniquement pendant la durée de validité du titre.

Les prestations proposées sont les suivantes :

B1. INITIATION BOB RAFT

Sans pilote et avec 4 passagers maximum, descente à environ 80km/h dans un engin autoguidé et auto-freiné. Durée de la descente : environ 1 minute 30.



B2. INITIATION SPEED LUGE

Dans un bob une place, en position semi-couchée, face à la piste pour une descente à environ 90km/h. Durée de la descente : environ 1 minute 15.

B3. INITIATION BOB RACING

Engin comparable aux bobsleighs de compétition, piloté par un pilote professionnel et avec 3 passagers maximum. Descente à environ 120km/h. Durée de la descente : environ 1 minute.

Les titres d'accès sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

ATTENTION :

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un Voucher.

Ce Voucher doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter afin d'accéder à la prestation ainsi qu'à l'appui de toute demande.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un Titre d'Accès donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Les tarifs publics des Titres d'Accès et de l'assurance proposée par Mutuaide Assistance sont affichés aux points de vente de la Piste Olympique de Bobsleigh – La Roche – 73210 La Plagne Tarentaise.

Les prix des titres d'accès sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros suivant le taux de TVA en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Les prix indiqués comprennent l'initiation en Bob-Raft, ou l'initiation en Bob Racing ou l'initiation en Speed Luge avec prêt d'un casque et d'une charlotte de protection cheveux, la remise d'une attestation de descente et le transport retour du bas de la piste au départ de celle-ci.

Le transport entre les différentes stations de la Plagne et la Piste Olympique de la Plagne n'est pas compris dans le tarif, ainsi que l'assurance qui reste facultative.

Chaque émission de titre d'accès en caisse donne lieu à la remise d'un Voucher sur lequel est mentionné les caractéristiques du titre d'accès, ce ticket conclut la vente.

Les paiements sont effectués :

En caisse soit en espèces limité à 1.000,00 €, soit par carte bancaire, soit par virement soit par chèques vacances.

Une assurance facultative « Impact Multisports » proposée par Mutuaide Assistance couvre les risques de la pratique des trois formules, au tarif de :

- Destination France, Italie, Suisse, Espagne : 3.95 € / jour / personne pour les clients résidents de l'U.E., Royaume-Uni ou Suisse.
- Pour les clients non-résidents de l'U.E. 9.20 € / jour / personne, garanties limitées.

Les clients européens, du Royaume Uni ou Suisse peuvent souscrire en tant que particulier sur le site www.impact-multisports.com ou sur l'application IMPACT MULTISPORTS.

Pour les clients non européens, souhaitant souscrire à cette assurance : adresser un mail à reservation@bobsleigh.net. Vous retrouverez la notice explicative jointe à ces CGV.

ARTICLE 4 : PERTE OU VOL DU TITRE D'ACCÈS

En cas de perte ou de vol, et uniquement sur présentation du justificatif de vente ou du justificatif de commande le Titre d'accès sera remplacé.



ARTICLE 5 : DÉDOMMAGEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU SERVICE

Dans le cas où les titres d'accès délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

Les titres d'accès devront être utilisés durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité

ANNULATION DE LA PART DE L'ASSOCIATION BOB LUGE

1/ L'association BOB LUGE se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les initiations en Bob-Raft, Bob Racing et Speed Luge en cas :

- de conditions techniques ne permettant pas la tenue de l'initiation ;
- de conditions de cas de force majeure empêchant le bon déroulement de l'activité.

L'association BOB LUGE proposera dans la mesure du possible des disponibilités de piste un report ou remboursera l'intégralité des sommes versées sur présentation du Voucher ou du bon de commande.

Pour des raisons de sécurité, tout comportement manifestement inapproprié de la part d'un client, pourra faire l'objet d'un refus de descente par notre personnel.

ANNULATION DE LA PART DU CLIENT

Toute prestation réservée par vos soins est due à l'association BOB LUGE.

Seule une annulation pour cause d'accident, et présentation d'un justificatif médical, ou cas de force majeure, donne droit à un remboursement.

La force majeure désigne tout événement ou circonstance réunissant les trois caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité.

La partie qui allègue la force majeure devra en aviser immédiatement l'autre partie par tout moyen et le confirmer par lettre recommandée avec accusé réception sous un délai de 48 heures, en produisant toute justification utile.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le contrat est suspendu pendant la durée dudit cas de force majeure entraînant la suspension temporaire, partielle ou totale du contrat, sans pénalité jusqu'à cessation dudit événement.

En cas de suspension prolongée l'une ou l'autre partie pourra demander la résolution ou la résiliation amiable du contrat.

Le contenu des prestations et les conditions d'utilisation sont mentionnés dans les pages de présentation de chacune des formules.

MODIFICATION DE LA PART DU CLIENT

Une fois la commande de la prestation confirmée par le Client, la prestation commandée ne peut être ni remboursée, ni re pris, ni échangée. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande sauf cas exceptionnels.

DROIT DE RÉTRACTATION

Le droit de rétractation du consommateur selon les articles L121-21-8 du Code de la Consommation ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet des prestations de services de loisirs, d'hébergement, de transport, de restauration, datées. Le contractant ne bénéficiera donc d'aucun droit de rétractation.



ARTICLE 6 : CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le client doit prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité.

Tout client est tenu de respecter les règles de sécurité relatives à la pratique de ces activités, notamment les règlements affichés au départ de l'installation, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Association.

L'Association se réserve la faculté de retirer le bénéfice de son Titre d'accès au Client qui méconnaîtrait ces règles, et plus généralement qui porterait atteinte à la sécurité des autres clients ou des employés de l'Association, ou qui dégraderait intentionnellement les installations.

Équipement fourni et obligatoire : Fourniture d'une charlotte de protection pour cheveux & prêt d'un casque intégral.

Tenue conseillée : une tenue confortable (vêtements chauds et gants), bottes légères ou chaussures de sport (chaussures de ski et de snowboard interdites), lunettes (facultatif).

Pour des raisons de sécurité, les GoPro et tous les autres équipements électroniques sont formellement interdits à l'intérieur des bobsleighs.

6-1. INITIATION BOB RAFT

La pratique du Bob-Raft est possible à partir de 1m30. Malgré tout, cette activité peut s'avérer impressionnante pour les enfants en-dessous de 10 ans. Une autorisation parentale ainsi que la présence d'un adulte responsable sont obligatoires pour les enfants en-dessous de 18 ans. Pour les mineurs de moins de 14 ans, la présence d'un adulte est obligatoire dans le Bobsleigh.

6-2. INITIATION SPEED LUGE ET BOB RACING

La pratique du Speed Luge et du Bob Racing est possible dès 16 ans. Une autorisation parentale ainsi que la présence d'un adulte responsable sont obligatoires pour les enfants de 16 à 18 ans non révolus.

CONTRE-INDICATIONS

La pratique du Speed Luge et du Bob Racing est contre-indiquée pour les personnes atteintes de problèmes cardiovasculaires, vertébraux, épileptiques et pour les femmes enceintes ou relevant de couches.

ARTICLE 7 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Association dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou tenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 10.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante : Association BOB LUGE – Piste Olympique de Bobsleigh – 2180 Rue de la Piste de Bob – La Roche - 73210 La Plagne Tarentaise.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT A L'IMAGE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Association.



ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'Association BOB LUGE et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est Association Association BOB LUGE – Piste Olympique de Bobsleigh – 2180 Rue de la Piste de Bob – La Roche - 73210 La Plagne Tarentaise – administratif@bobsleigh.net

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 10 : TRADUCTION ET LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation et ce dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Association.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation). À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

La Plagne Tarentaise, le 24/11/2022

Bruno THOMAS
Directeur général

ASSOCIATION BOB LUGE

Piste Olympique de Bobsleigh

2180 Rue de la Piste de Bob

La Roche

73210 LA PLAGNE TARENTEAISE

N°SIRET 388 814 451 00018 - APE 9312Z

Non soumis à la TVA